



Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECONOMIQUES

Opération	01P090O005 - Soutien aux associations
API/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 00835-01	17551 - LUMIERES D ORIENT 21	22 BOULEVARD THIERS	21000 DIJON	Pour la mise en valeur de l'artisanat marocain	6 500,00	6 000,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.

Annexe au rapport

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 00313-01	36814 - DREP AVENIR	14 RUE GAFFAREL CHU DIJON	21000 DIJON	Subvention de fonctionnement pour l'année 2025	1 710,00	500,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2025 - 01225-01	403 - CENTRE D INFORMATION DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE COTE D OR	22 AVENUE DU CHATEAU	21800 QUETIGNY	Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 (complément)	285 999,00	1 880,00	1 880,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		2 380,00	

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL-

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 00840-01	490 - APF FRANCE HANDICAP DELEGATION DE COTE D OR	4 RUE DES TAMARIS	21600 LONGVIC	Pour l'action "Promenade de santé"	31 200,00	3 000,00	3 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		3 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.

Annexe au rapport

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 00641-01	17468 - LE CRI DE LA PLUME	2 allée de Grenoble Maison Phare	21000 DIJON	Pour l'organisation d'ateliers philo au musée entre septembre 2025 et juin 2026	55 648,00	520,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2025 - 00642-01	17468 - LE CRI DE LA PLUME	2 allée de Grenoble Maison Phare	21000 DIJON	Pour l'organisation d'ateliers philo dans les MEP entre septembre 2025 et juin 2026	55 648,00	1 510,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		2 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.

Annexe au rapport

Opération	01P160O003 - Partenaires - USEP
AP/EPCP	01P160E15 - EPFS-D-Accueil enfants sur leur temps de loisirs

Libellé du Type d'aide FONCTIONNEMENT_ EDUCATIFS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 01738-01	419 - UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE (USEP)	45 RUE D'YORK	21000 DIJON	Pour les activités physiques et sportives dans les accueils de loisirs périscolaires (année scolaire 2025/2026)	136 567,29	115 200,00	115 200,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 24-376 du 7 octobre 2024.
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		115 200,00	

Annexe au rapport

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
API/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 00920-01	44110 - ESTP PROJETS 21	11 RUE SULLY	21000 DIJON	Pour l'organisation d'un cycle de conférences destiné à tous les étudiants du campus	5 500,00	400,00	400,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		400,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONDS_AMORCAGE

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2025 - 01039-01	44671 - SRBIKA	48 RUE DE DIJON	21121 FONTAINE LES DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	1 200,00	1 000,00	800,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01040-01	44672 - MUMMU	26 RUE COURTEPEE	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	860,00	500,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01063-01	44322 - SYNTHROPIE	5 IMPASSE DE LA PETITE BUSSIÈRE	71460 ST MARCELIN DE CRAY	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	2 400,00	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01070-01	44850 - L AMICALE DE LA PAPERASSE	27 BIS RUE DE LONGVIC	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	5 070,00	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01071-01	45214 - ET SI	22 RUE ALPHONSE BERTILLON	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	5 795,00	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01082-01	43972 - AIDE ET SOLIDARITE CENTRAFRIQUE	10 A RUE DE TREVES	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	15 530,00	1 000,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01302-01	44946 - LE JARDIN D OLYMPE	17 RUE LOUISE MICHEL	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	5 000,00	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2025 - 01314-01	44444 - CENTRE VIVANT DENON PROJET 1 / JOURNAL PARTICIPATIF DE QUARTIER	47 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	21000 DIJON	Dans le cadre du dispositif Fonds d'amorçage associatif	3 667,18	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
TOTAUX	Nombre de dossiers			8	Montant		6 800,00	